

**VOICI COMMENT
NOUS PROTÉGER :**

Informations pour les personnes à partir de 16 ans atteintes d'une maladie chronique, les personnes à partir de 65 ans et les femmes enceintes.

J'ai une maladie chronique ou infirmité congénitale.

J'ai 65 ans ou plus. Je suis enceinte.

Le COVID-19 est dangereux pour vous.

Notre recommandation : Faites-vous vacciner avec un vaccin à ARNm.

Parlez-en avec votre médecin.

Pourquoi le COVID-19 est-il dangereux pour moi ?

Dans votre cas, le COVID-19 peut avoir des conséquences graves, voire très graves (par exemple, une détresse respiratoire en cas de pneumonie). Vous aurez alors besoin d'oxygène, ce qui nécessitera une hospitalisation. Il faudra du temps jusqu'à un rétablissement complet. Si votre état devait empirer, vous serez transféré aux soins intensifs et peut-être placé sous respiration artificielle. Le COVID-19 peut aussi endommager d'autres organes et, par-là, entraîner la mort.

Pour quelles maladies chroniques et infirmités congénitales l'OFSP recommande-t-elle particulièrement la vaccination contre le COVID-19 ?

Le vaccin est particulièrement recommandé pour les personnes à partir de 16 ans atteintes de certaines formes des maladies chroniques¹ suivantes :

- hypertension artérielle
- maladies cardio-vasculaires
- diabète
- maladies des poumons et des voies respiratoires
- faiblesse immunitaire due à une maladie ou à un traitement
- cancer
- obésité (IMC ≥ 35 kg/ m²)
- insuffisance rénale
- cirrhose du foie

Nous recommandons également la vaccination aux adultes atteints de trisomie 21.

Puis-je également me faire vacciner si je suis enceinte ou envisage d'avoir un enfant ?

Les femmes enceintes courent un risque significativement plus élevé de subir une évolution grave de la maladie COVID-19. De plus, le risque de naissance prématurée est nettement plus élevé si vous contractez le coronavirus pendant la grossesse. Pour cette raison, vous devriez vous faire vacciner dès que possible si vous prévoyez une

grossesse. Vous êtes déjà enceinte et n'avez pas encore été vaccinée ? Dans ce cas, nous vous recommandons de le faire à partir de 12 semaines de grossesse (donc à partir du 2^e trimestre). Vous pouvez toutefois également vous faire vacciner plus tôt.

Si vous êtes enceinte ou envisagez d'avoir un enfant et que vous avez des questions sur la vaccination, veuillez-vous adresser à votre médecin ou à une sage-femme.

La vaccination est-elle sûre et efficace ?

En Suisse, tout vaccin doit être autorisé. Pour y arriver, il doit satisfaire à des exigences élevées de sécurité, d'efficacité et de qualité. L'Institut suisse des produits thérapeutiques Swissmedic a soumis les vaccins contre le COVID-19 à des études très précises avant de les autoriser. Sûrs et efficaces, les vaccins à ARNm ont déjà été administrés à plusieurs dizaines de milliers de personnes lors des essais cliniques. Les vaccins sont également sûrs et efficaces pour les personnes âgées et celles atteintes de maladies chroniques ainsi que pour les femmes enceintes. Depuis qu'ils ont été autorisés, ces vaccins ont été administrés à plusieurs centaines de millions de personnes. Les spécialistes continuent de surveiller la sécurité et l'efficacité des vaccins. L'utilité d'un vaccin doit nettement l'emporter sur les risques. Ce n'est qu'à cette condition que ce vaccin est recommandé en Suisse.

Le risque d'effets secondaires sévères résultant de la vaccination est bien plus faible que celui de connaître une évolution grave de la maladie après une infection au coronavirus.

Quel vaccin est recommandé à quelles personnes ?

De manière générale, nous recommandons les vaccins à ARNm à toutes les personnes dès 12 ans, car ils offrent la meilleure protection contre le COVID-19 et ses éventuelles séquelles.

À partir de 18 ans, les personnes qui ne peuvent pas recevoir de vaccins à ARNm pour des raisons médicales ou qui les refusent peuvent aussi se faire vacciner avec le vaccin à vecteur viral de Janssen.

Attention : les femmes enceintes et allaitantes et les personnes dont le système immunitaire est affaibli devraient si possible recevoir un vaccin à ARNm.

¹ Vous trouverez la liste complète des maladies ici : [catégories de personnes vulnérables \(PDF, 223 kB\)](#)

**Qui ne devrait pas se faire vacciner ?**

La vaccination contre le COVID-19 avec un vaccin à ARNm n'est pas recommandée aux

- personnes ayant une allergie sévère confirmée à un des composants des vaccins, notamment au polyéthylène glycol (PEG)².
- enfants de moins de 12 ans ; les données disponibles sur la vaccination sont insuffisantes pour cette tranche d'âge.

Où puis-je me faire vacciner ?

La Confédération a élaboré une stratégie de vaccination ainsi que des recommandations. La vaccination relève des cantons. Informez-vous sur le site Internet ou l'infoline de votre canton (www.ofsp-coronavirus.ch/cantons) ou encore auprès de votre médecin ou de votre pharmacien pour savoir où vous pouvez vous faire vacciner.

Combien de fois dois-je me faire vacciner ?

En général, deux doses sont nécessaires, à environ quatre semaines d'intervalle. Faites les deux vaccinations. Vous aurez alors la meilleure protection possible.

Si vous avez déjà eu une infection confirmée au coronavirus, vous n'avez en général besoin que d'une seule dose de vaccin à ARNm.

Des exceptions sont prévues pour les personnes vulnérables ayant un système immunitaire affaibli ; informez-vous auprès de votre médecin.

À qui la vaccination de rappel avec un vaccin à ARNm est-elle recommandée après six mois?

Afin d'offrir la meilleure protection possible contre les formes graves de COVID-19 et les hospitalisations, la vaccination de rappel est recommandée :

- aux personnes dès 65 ans (surtout à partir de 75 ans ou dès 65 ans avec des maladies chroniques à haut risque³ de développer une forme grave de la maladie) ;
- aux résidents et aux personnes prises en charge dans des homes, des EMS et des structures d'accueil de jour pour personnes âgées.

La vaccination de rappel n'est pas recommandée de manière générale, mais peut l'être dans des cas individuels, sur demande et après une discussion de fond avec le médecin traitant :

- aux personnes vulnérables de moins de 65 ans atteintes de maladies chroniques à haut risque³ de développer une forme grave de la maladie.

Vous trouverez davantage d'informations dans la fiche d'information « *Vaccination de rappel avec un vaccin à ARNm* ».

Où puis-je trouver d'autres informations ?

Vous trouverez d'autres informations sur la vaccination contre le COVID-19 sur le site Internet de l'OFSP : www.ofsp-coronavirus.ch/vaccination
Ou demandez à votre médecin, ou à la pharmacie.

² Les personnes ne pouvant pas recevoir de vaccins à ARNm pour des raisons médicales peuvent, après avoir obtenu un conseil médical, se faire vacciner avec le vaccin à vecteur viral de Janssen.

³ Tableau 2, p. 11 des recommandations de vaccination : *Définitions des maladies pour les personnes atteintes de maladies chroniques à haut risque*

